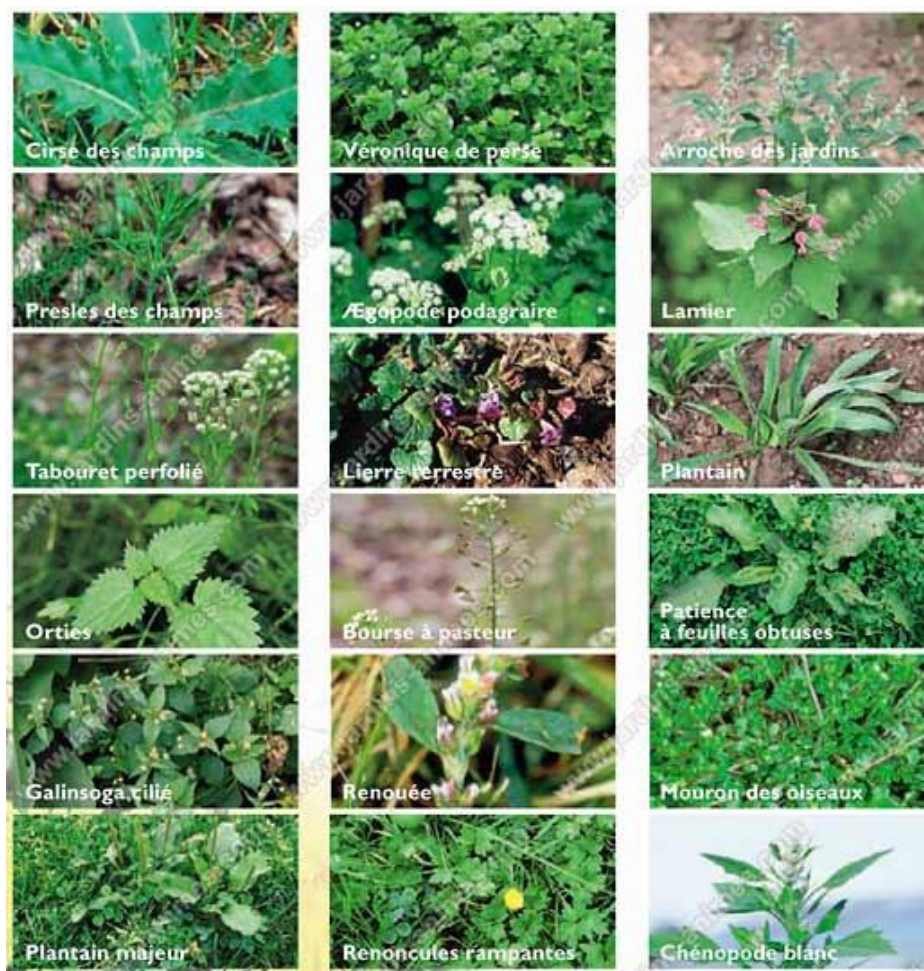


# Lestelle-Bétharram



Bulletin municipal  
Juillet 2016

# SOMMAIRE

<b>Le mot du Maire</b> .....	<b>page 1</b>
<b>Le mot de la rédactrice</b> .....	<b>page 3</b>
<b>Comptes rendus des séances du Conseil municipal</b> .....	<b>pages 4/11</b>
<b>Numéros Utiles</b> .....	<b>page 12</b>
<b>Vie Pratique</b> .....	<b>page 13/18</b>
<b>La vie du village en images</b> .....	<b>pages 19/22</b>
<b>Les Commissions</b> .....	<b>pages 23/29</b>
<b>La vie des Associations</b> .....	<b>page 30/38</b>
<b>Au secours, les mauvaises herbes attaquent</b> .....	<b>page 39/40</b>
<b>Etat civil</b> .....	<b>page 41</b>
<b>Dates à retenir</b> .....	<b>page 41</b>

## LE MOT DU MAIRE

La loi dite « Grenelle de l'environnement » contraint les collectivités à prendre des mesures compatibles avec le développement durable.

C'est ainsi qu'à Lestelle-Bétharram, dès cette année nous n'utilisons pratiquement plus de désherbants, mais nous nous servons de désherbeurs thermiques pour débarrasser les rues du village des mauvaises herbes.

Cette technique non polluante est, dans un premier temps, moins performante que l'usage des produits chimiques, mais l'efficacité s'améliore au fil des passages. Il faut donc s'habituer à voir quelques touffes d'herbes résiduelles parsemer les caniveaux et les espaces publics. Il y en aura moins l'année prochaine, et c'est bon pour la planète !

Le seul lieu où l'on continue à désherber chimiquement jusqu'en 2020, est le cimetière car c'est un endroit que l'on peut interdire au public le temps de l'opération.

Comme l'an dernier grâce à un accord avec la Commune de Montaut pour mutualiser le salaire du surveillant de baignade, la piscine est ouverte six jours sur sept de 14 h à 19 h aux publics Lestellois et Montaltiens. Les plages horaires plus longues que précédemment, permettent à tous de profiter pleinement des joies de la baignade gratuitement.

Dans ce même esprit de mutualisation nous projetons avec les communes de Montaut et de Saint-Pé de Bigorre d'effectuer en commun un certain nombre de travaux. Les modalités de ce projet sont en cours de discussion entre les trois communes. Une des finalités est de rationaliser et minimiser les dépenses de fonctionnement pour faire face aux baisses importantes des dotations de l'Etat.

Dans le domaine sportif, la mutualisation est déjà en cours. L'Entente footballistique du Piémont entre Lestelle et Montaut et l'équipe de rugby Lestelle/Saint-Pé ont été à l'œuvre cette année avec des performances intéressantes pour les deux équipes. J'encourage les dirigeants et les joueurs à continuer sur cette voie et conseille aux Lestellois amateurs de sports collectifs à aller les encourager. Les soutiens de supporters pendant les matches sont toujours bénéfiques pour les performances des équipes.

L'arrivée de l'été rime avec saison touristique, et présence de l'Office de Tourisme sur notre Commune et du traditionnel apéritif d'accueil sur la place le dimanche en fin de matinée. Je souhaite aux professionnels une très bonne activité en espérant que la météo et les vacanciers soient au rendez-vous.

Je félicite les jeunes Lestellois pour leur réussite aux examens et leur souhaite de passer de très bonnes vacances, bien méritées.

Très bon été à tous !

Jean-Marie BERCHON

## LE MOT DE LA REDACTRICE

... et voilà, dès fin juin, les troupeaux sont montés aux estives. Les bergers ont conduits vaches, brebis et chevaux parés de leurs belles cloches à travers les villages vers les hauts pâturages...

.... Et pour nous, l'école est finie, les vacances arrivent. Le temps des fêtes et des retrouvailles entre amis aussi.

On évoque les derniers mois passés, la vie du village, les améliorations apportées, etc....

La place Saint Jean s'est fait une beauté, et les apéritifs de bienvenue en juillet et août n'en seront que plus attractifs.

Le Chemin du Chèze est rendu aux piétons et aux vélos qui peuvent maintenant y circuler librement.

Les voies et espaces communaux sont désormais désherbés par brûleurs thermiques, pour respecter au plus près le « zéro phyto », et l'opération nettoyage du gave continue... avec l'aide de jeunes volontaires.

Les associations restent dynamiques, au service des grands et des petits. Le Comité des fêtes nous a organisé de beaux et bons moments, le Centre de Loisirs a fait le plein pour le mois de juillet. Le club de foot a des équipes au comportement et au « fair-play » exemplaires, l'association « Forme attitude » a ouvert une activité dédiée aux aînés, l'Etoile Joyeuse a organisé sa traditionnelle « omelette pascale », etc., etc. ....

Quant au site internet de Lestelle-Bétharram, il sera tout neuf et en service dès la fin de juillet. Allez donc y jeter un coup d'œil !

Et pour le prochain trimestre ? Des fêtes, des chants, des spectacles, tout un lot de moments festifs et importants, comme l'anniversaire du miracle de la Croix des Hauteurs ... 400 ans déjà ! Un concert de chœurs basques et béarnais, un marché de producteurs, un festival flamenco et son exposition de peinture sur le thème de l'Espagne, là aussi nous allons avoir de beaux moments à partager.

Oui, notre village est actif, et nous devons continuer à développer des activités à proposer aux jeunes et moins jeunes. Vous avez des idées ? Un peu de temps ou de savoir-faire à donner ? Des envies ?

Venez enrichir nos actions, venez partager ...

Bonnes vacances à tous

Monique DUHOURCAU

# COMPTES RENDUS DE SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 18 décembre 2015

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de Mme Bonnefon qui a donné pouvoir à M. Sépé, M. Capdeboscq qui a donné pouvoir à M. Ladesbie, M. Martell qui donné pouvoir à M. Berchon, Mme Duhourcau et M. Vallée qui a donné pouvoir à M. Breuillé  
Secrétaire de séance : M.Graciaa

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### 1- SCOT du Pays de Nay

Le Conseil examine le SCOT, M. le Maire fait quelques remarques sur les points qui concernent plus particulièrement notre commune.

- le maintien des structures existantes d'EPAHD (maison de retraite de Bétharram).
- l'évolution des sites touristiques.
- l'évolution des besoins en logement.

### 2- Avenant au contrat passé avec le « Pays de Nay ».

Les projets de notre commune, répertoriés en 2013, doivent être actualisés, car certains

- ont déjà été réalisés (vestiaires)
- sont en cours de réalisation (rénovation de l'Eglise)
- restent programmés (voirie, réseau eau potable et assainissement, réhabilitation des logements communaux)
- ne seront pas réalisés avant 2017 (aménagement de l'avenue de Bétharram).

### 3- Régime indemnitaire

Le Conseil confirme le régime indemnitaire instauré en décembre 2007 et précise les conditions de maintien des primes durant les différentes périodes de congés.

### 4- Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

Le Maire, rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé pour les Etablissements Recevant du Public. Il nécessite un état des lieux, une liste détaillée des travaux à réaliser, un calendrier de réalisation et le budget correspondant. La commune s'est déjà engagée dans la démarche puisqu'à ce titre, elle a sollicité les services de l'Agence Publique de gestion Locale. La collectivité souhaite donc demander une prorogation du délai de remise de l'Ad'AP de 12 mois.

### 5- Délibération Budgétaire Modificative

Le Conseil vote les crédits pour la réalisation des travaux de réhabilitation d'un appartement de la rue du Parc des Sports, et le remplacement d'un chauffage de la salle des fêtes.

#### **6- Ligne de trésorerie.**

Le Conseil décide de solliciter une ligne de Trésorerie de 75.000 € pour préfinancer les subventions des travaux en cours

#### **7- Adhésion GEO64**

Le Conseil décide de signer une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale qui propose une plateforme SIG (Système d'Information géographique) web, c'est-à-dire accessible par Internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...) de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...).

#### **8- Centrale du Pont des Grottes**

Le propriétaire de la centrale hydroélectrique située au Pont des Grottes a déposé auprès de M. le Préfet une demande d'autorisation d'augmentation du débit turbiné. La conséquence la plus immédiate serait une diminution du débit d'eau dans le bassin de slalom du Pont des grottes et impacterait négativement la fréquentation de ce tronçon du Gave très prisé par les clubs de canoë kayak, les athlètes internationaux, comme site de formation et d'entraînement. De plus cela compromettrait le projet de développement touristique de descentes du Gave de Pau auquel la Communauté de Communes du Pays de Nay et les communes riveraines accordent beaucoup d'intérêt. Après avoir pris connaissance des conclusions de l'expertise réalisée par la Fédération Française de Canoë Kayak et après en avoir débattu, le Conseil (13 voix pour et 1 abstention) désapprouve la réalisation de ce projet.

#### **9- Chemin du Chèze**

Ce chemin vient d'être remis en état à la suite des inondations. Il pourrait devenir un lieu de promenade pour nos concitoyens et de tourisme avec le vélo-route. Son accès sera donc limité et réservé aux seuls véhicules des riverains et de secours. (1 abstention).

#### **10. Coupe de bois**

Sur proposition de l'ONF, le Conseil retient l'état d'assiette de la coupe de bois 2016 : parcelle 6A (derrière la chapelle de la Résurrection) d'une surface de 1,40 ha pour amélioration de la forêt.

### **Séance du 3 mars 2016**

Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. de Sousa qui a donné pouvoir à M. Berchon

Secrétaire de séance: M. Alain Graciaa

**1 - Compte administratif, compte de gestion, affectation résultat des budgets eau, assainissement, locaux commerciaux et camp de tourisme.**

- a) **Compte administratif de l'eau:** Le déficit global est de 12.865,65 € puisque la facturation 2015 a été encaissée en 2016.
- b) **Compte administratif de l'assainissement:** L'excédent global est de 3.516,08 €
- c) **Compte administratif du camp de tourisme:** Le déficit global est de 7.630,58 € puisque le versement du solde du loyer 2016 est prévu en 2016
- d) **Compte administratif des locaux commerciaux:** L'excédent global de 1.361,20 €.

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

## **2 - Budgets primitifs 2015**

### **Service de l'eau:**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016. Il est équilibré en Investissement à la somme de 57.126 € et en Fonctionnement à la somme de 79.802 €. Il intègre le remplacement des derniers branchements en plomb et l'élaboration des plans du réseau aux normes SIG

### **Service assainissement:**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016. Il est équilibré en Investissement à la somme de 127.754 € et en Fonctionnement à la somme de 98.252 €. Il intègre la réalisation du schéma directeur.

### **Camp de tourisme:**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2016. Il est équilibré en Investissement à la somme de 29.133 € et en Fonctionnement à la somme de 26.000 €. Il intègre des travaux de clôture

### **Locaux commerciaux:**

Le budget primitif des locaux commerciaux s'équilibre à 14.311 € pour la section de fonctionnement et à 9.676 € pour la section d'investissement. Le Conseil vote à l'unanimité le budget présenté

## **3 - Tarifs eau et assainissement**

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le prix du m<sup>3</sup> d'eau (1,00 €), ni celui de l'assainissement (1,06 €) et fixe le montant de l'abonnement à 25 € pour le service de l'eau et à 15 € pour le service d'assainissement.

## **4 - Frais de personnel 2016 des services d'eau, d'assainissement**

Le Conseil fixe la participation financière de chaque service pour la mise à disposition du personnel communal de la façon suivante:

Service de l'eau: 12.720€  
 Service de l'assainissement 14.645 €



### **5 - Subvention communale au centre aéré Pinocchio.**

Cette subvention est fixée à 9 € par enfant et par jour, sachant que la caisse d'allocation familiale (CAF) en rembourse la moitié (4,5 €).

### **6 - Rapport annuel service eau et assainissement:**

Le Conseil approuve le rapport annuel des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014.

### **7 - Convention avec l'APGL**

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec l'APGL pour la réalisation de l'agenda d'accessibilité programmée pour les établissements recevant du public.

### **8 - Adhésion à la Communauté de communes du Pays de Nay**

Le Conseil approuve l'adhésion des communes de Narcastet et Assat à la Communauté de Communes du Pays de Nay.

### **9 - Modification du tableau des emplois communaux**

Le Conseil municipal accepte de modifier le tableau des emplois pour intégrer les changements de grade.

### **10 - Marché de producteur de Pays**

Un marché de producteur de pays sera organisé, le 6 août 2016, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

### **11 – Questions diverses**

Suite à une vente de maison individuelle, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ce bien.

Une borne «WIFI gratuit» sera implantée à proximité de l'office de tourisme et sera signalée.

M. Jean Sépé sera le correspondant « intempéries » pour les sociétés d'exploitation des lignes aériennes (téléphone et électricité).

L'ONF organise une vente de bois sur pied aux environs de la chapelle de la Résurrection le 25 mars

## **Séance du mardi 14 avril 2016**

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de Mme Parier, M. de Sousa et M. Breuillé qui ont donné pouvoir  
Secrétaire de séance : M. Graciaa

### **Compte administratif, compte de gestion, affectation résultat du budget communal.**

L'excédent global du compte administratif communal est de 18.442,26 €.

A l'unanimité, les différents comptes administratifs sont votés. Il en va de même, pour le Compte de Gestion présenté par le Trésorier. Les Conseillers Municipaux acceptent unanimement l'affectation du résultat.

## Tarifs 2016

- ✓ **Concession cimetièrre (le m<sup>2</sup>) - Inchangé**
  - perpétuelle : 42 €
  - 30 ans : 16 €
  - 15 ans : 8 €
- ✓ **Plaçage : (inchangé)**
  - <25 m<sup>2</sup>: : 7,00 €
  - entre 25 et 50 m<sup>2</sup> : 10,00 €
  - entre 50 et 100 m<sup>2</sup> : 12,00 €
  - les 100 m<sup>2</sup> : 15,00 €
- ✓ **Prêts des salles et du matériel : (inchangés)**
  - Aux particuliers de la Commune :
    - location des salles : gratuite
    - fourniture chauffage : 40 €/jour
    - location chaises : 0,30 €
    - location table: 0,80 €
  - Pour les Associations et groupes organisés de la Commune : (Gratuité complète)
  - Pour toute autre personne ou groupe :
    - location de la salle des fêtes,  
sans chauffage et avec matériel sur place :
      - la journée : 100 €
      - le week-end : 300 €
    - location de la salle des fêtes,  
avec chauffage et avec matériel sur place :
      - la journée 185 €
      - le week-end 470 €
    - location salle de l'Isarce, sans chauffage : 160 €/j
    - location salle de l'Isarce, avec chauffage : 225 €/j
- ✓ **Le forfait des fournitures scolaires : 80 € (inchangé)**
- ✓ **Services périscolaires : (tarif applicable au 01 septembre 2016)**
  - Cantine :
    - Repas enfant : 3,20 €
    - Repas des commensaux : 4,60 €

- Garderie : (inchangé)

Nombre d'enfants à charge	Revenus 2014		
	Inférieurs à	Ne dépassant pas	Supérieurs à
1 enfant	20.509 €	45.575 €	45.575 €
2 enfants	23.420 €	52.044 €	52.044 €
3 enfants	26.331 €	58.513 €	58.513 €
Premier enfant	1,50 € / jour	2,10 € / jour	2,70 € / jour
Autres enfants	0,75 € / jour	1,05€ /jour	1,35 € /jour

- ✓ Repas à domicile : 7,50 € au 1<sup>er</sup> mai 2016

### Taux d'imposition

Compte tenu du produit attendu de 183.145 € pour le budget 2016, les taux suivants sont votés à l'unanimité

- Taxe d'habitation : 8,96 %
- Foncier bâti : 9,35 %
- Foncier non bâti : 39,49 %

Le Maire fait remarquer qu'avec ces nouveaux taux, la Commune de Lestelle-Bétharram continue de faire partie des communes les moins imposées de la plaine de Nay.

### Budget Primitif Communal

En préambule, M. le Maire expose les grandes lignes de ce budget établi par la Commission des finances et les principaux investissements pour 2016 : travaux de voirie, réfection de la couverture de l'église, rénovation de l'éclairage public, acquisitions de matériel, ...

La section fonctionnement s'équilibre à 593.873 €, permettant un prélèvement de 66.090 € au profit de la section investissement.

La section investissement est équilibrée à 139.117 €.

L'Assemblée Communale vote ce budget primitif à l'unanimité.

### Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Le Maire informe le Conseil que le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunal. Il maintient dans la configuration actuelle la Communauté de Commune du Pays de Nay et y intègre les communes d'Assat et Narcastet.

### Schéma Directeur d'assainissement

Le Conseil retient la proposition de G2C pour un montant de 48.967 € HT

### Convention APGL

Le Conseil décide de signer une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale pour la mise au format SIG des plans du réseau d'eau

**Programme de voirie 2016 :**

La commission de voirie attend le chiffrage pour faire son choix.

**Déclaration d'intention d'aliéner :**

Suite aux projets de vente d'une maison individuelle, sise rue 21 Gaston de Foix et 7 rue Soum det Castet, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ces biens.

**Séance du 31 mai 2016**

Les membres du Conseil municipal sont présents à l'exception de M. Sépé et Mme Parier  
Secrétaire de séance : M. Graciaa

**1. PV du 14 avril 2016**

Adopté à l'unanimité.

**2. Travaux 2016 d'adduction d'eau.**

Les quatre derniers branchements en plomb du réseau communal seront changés et la desserte de la rue du Vieux Moulin sera modifiée.

Une convention sera signée avec le service de voirie et réseau pour suivre les travaux

**3. Travaux de l'Eglise**

- a. Ces travaux ont débuté et se termineront vers la fin de juillet.
- b. Une délibération budgétaire modificative est voté pour le règlement de l'assurance dommage-ouvrage qui avait été budgété en investissement et non pas fonctionnement.
- c. L'emprunt d'un montant de 119.000 € sera souscrit auprès du Crédit Agricole qui s'est montré le mieux disant.

**4. Travaux du calvaire.**

- a. L'architecte a présenté l'avant-projet de la rénovation du calvaire à la Communauté des Communes.
- b. Les travaux sont évalués à 1.8 M€ hors honoraires et éventuelle électrification.
- c. Le tour de table est en cours de constitution.

**5. Acquisition de la Propriété Mouré.**

En vue de transférer les locaux techniques qui se situent actuellement au niveau de la salle des fêtes (dans une zone inondable et non constructible), le Conseil propose d'acquérir la grange qui voisine la mairie, ainsi que la maison attenante qui sera louée par la commune. Pour réaliser cette opération, un emprunt de 160 K€ sera souscrit auprès du CA.

## **6. Subventions aux Associations**

- a. Comité des fêtes : 4000 €
- b. Corrada : 900 €
- c. Sapeurs-pompiers : 150 €
- d. CCAS : 2.400 €.

## **7. Assurance statutaire**

Le conseil charge le Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché pour le renouvellement des contrats d'assurance garantissant contre les risques liés au régime de protection sociale des agents publics.

## **8. Avenant au contrat de location-gérance du camping**

Le loyer du gérant est maintenu à 20 % du produit des locations des gîtes et du camping et non plus à 20 % du chiffre d'affaire global.

## **9. Travaux de voirie**

La commission voirie propose de rénover les voies suivantes pour un montant total de 20.501 € HT:

- a. Chemin Nougé
- b. Chemin de Lihours
- c. Rue Delette
- d. Rue de Lattre de Tassigny

## **10. Intention d'aliéner**

Suite aux projets de vente d'une maison individuelle, sise rue 3 rue Sully, 4 rue Sully et 4 avenue du Béarn, le Conseil déclare qu'il n'a pas l'intention d'aliéner ces biens.

## **11. Admission en non-valeur.**

Le Conseil accepte d'admettre en non-valeur une facture impayée de 5,20 €

## NUMEROS UTILES

### ***Ouverture du secrétariat de Mairie :***

Le secrétariat de Mairie est ouvert au public

du mardi au vendredi de **14 h 00 à 17 h 30.**

( 05.59.61.93.59 )

mail : comlestelle@cdg-64.fr

### ***En cas d'incident sur la Commune en dehors des heures d'ouverture du secrétariat***

Vous pourrez joindre :

Le Maire :	M. Jean-Marie BERCHON	( 06.85.05.53.19 )
1 <sup>er</sup> adjoint :	M. Alain GRACIAA	( 06.87.92.09.82 )
2 <sup>ème</sup> adjoint	M. Jean SÉPÉ	( 06.34.76.29.85 )
3 <sup>ème</sup> adjoint :	M. Jean-Marc LADESBIE	( 06.31.63.89.94 )
4 <sup>ème</sup> adjoint :	Mme Muriel BONNEFON	( 06.73.45.87.55 )

### ***En cas de panne électrique :***

Dépannage ErDF 7 jours sur 7, 24 h / 24	( 09 72 67 50 64 )
SEAPaN (réseau d'eau syndical)	( 07 62 57 66 74 )

# VIE PRATIQUE

## EAU ET ASSAINISSEMENT :

### 1 - Notre régie communale

#### *L'eau*

Durant les années précédentes, des campagnes de remplacement d'alimentations en plomb avaient été effectuées. Nous avons souhaité faire le point sur le nombre de branchements en plomb subsistants et envisager leur remplacement pour conclure ce travail nécessaire.

Avec le concours d'un agent communal, nous avons inventorié et inspecté les dernières alimentations concernées : elles sont au nombre de **quatre**.

Avec l'objectif d'amélioration de notre circuit d'alimentation en eau pour nos concitoyens, une alimentation directe avec déplacement de compteurs va être faite rue du Vieux Moulin pour deux habitations, ces dernières ayant aujourd'hui une alimentation vieillissante, compliquée et inaccessible pour des travaux de réparation.

Au préalable, lors du remplacement de la canalisation, avenue de Bétharram, un tuyau traversant la route départementale vers l'extrémité de la rue du Vieux Moulin avait été posé pour une alimentation future : *nous nous brancherons donc sur cette réservation*.

Pour l'ensemble de ces travaux, nous avons sollicité l'aide des techniciens de l'APGL (Aide Publique de Gestion Locale) pour constituer le dossier de travail, d'appel d'offre et de suivi de chantier.

Après une consultation auprès de sept entreprises, la société Acchini a été retenue : cette dernière étant la mieux-disante et connue dans la commune notamment pour son travail lotissement Suberlanne.

Ce programme de rénovation du réseau d'eau sera réalisé durant le second semestre 2016. Nous bénéficierons de subventions du Conseil Départemental à hauteur de 20 % environ.

Après analyse et vérification, par nos soins, de tous les plans concernant le réseau d'eau, dans les prochains mois, toujours avec l'aide des différents services de l'APGL, nous disposerons des plans du réseau d'eau communal actualisés en SIG (sous format informatique).

#### *L'Assainissement*

Lestelle-Bétharram a eu la chance, grâce à nos ancêtres, de posséder très tôt un réseau d'eau et d'assainissement public. Aujourd'hui, malgré le travail de nos prédécesseurs pour entretenir ces réseaux, ces derniers sont vieillissants.



En 2002, afin de mieux connaître et pour toujours mieux entretenir notre réseau d'eau, une étude de celui-ci avait été réalisée : celle-ci avait été subventionnée, par différents organismes, à 80%.

Concernant l'assainissement, après la construction du réseau, la construction de la station d'épuration, la transformation et la mise aux normes de cette dernière il y a trois ans avec l'épuration par bacs de rhizophytes, nous avons souhaité lancer un schéma directeur d'assainissement.

L'évolution croissante des normes antipollution nous incite à avoir, et à fournir des informations très précises sur les réseaux et les ouvrages : leur nature, leur âge et leur qualité, les mesures et les bilans de rejets, le nombre d'abonnés, etc, etc.....

C'est avec l'aide de M. Christophe GARCIA, ingénieur et directeur du SEAPAN (Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay) que nous avons constitué le dossier d'appel d'offre et de suivi de ce schéma directeur d'assainissement.

Quatre cabinets d'étude avaient répondu à cet appel d'offre : a été retenu la société G2C Environnement basée à Toulouse.

Le coût total de ce schéma d'assainissement est d'environ 60 000 € : Il est subventionné à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et à 30% par le Conseil Départemental soit une dépense maximale de 12 000 € pour notre budget d'assainissement.

Cette opération a été lancée le 1er Juillet 2016 pour une durée de 12 mois environ soit une conclusion et une remise du schéma le 30 Juin 2017. Une première réunion a eu lieu en mairie mi-juin en présence des représentants du cabinet d'étude G2C, des financeurs : Agence de l'eau, Département et Etat (pour la police de l'eau) ainsi que M. GARCIA (SEAPAN) pour définir les exigences de chaque parties et établir le calendrier d'évolution des travaux.

## 2 - / Notre syndicat intercommunale SEAPAN

### *L'eau*

Dès le début de cette année, le SEAPAN (régie publique) a pris en charge la distribution de l'eau du Pays de Nay et donc des hameaux Lestellois en remplacement de la société SAUR qui en était le délégataire de service public depuis de nombreuses années. Cette prise en charge voulue par une large majorité des élus du Pays de Nay a, entre autre, pour mission de faire payer aux usagers le juste prix de l'eau. Une autre mission importante est le maintien, le renouvellement et l'optimisation des réseaux et infrastructures.

La première facture estimative est arrivée ce printemps avec un prix au m3 inchangé par rapport à 2015.

Les délégués Lestellois au SEAPAN seront attentifs à l'élaboration d'un schéma cohérent d'entretien des réseaux et infrastructures pour maintenir un outil performant pour les générations futures tout en contenant une évolution modérée du prix de l'eau.

## *L'Assainissement*

Après la mise en place du SPANC (contrôle des assainissements non collectifs), il y a quelques années, et confié au délégataire SAUR, la seconde visite a débuté courant 2015 et la commune de Lestelle-Bétharram a été parmi les premières à être recontrôlée.

C'est la régie de la CCPN qui a procédé aux contrôles cette fois-ci.

Si ce contrôle révèle un assainissement conforme, il sera valable 10 ans, s'il est déclaré non-conforme, ils procéderont à un nouveau contrôle dans 6 ans. Les différents villages contrôlés lors de cette dernière campagne y compris Lestelle-Bétharram, font apparaître un taux de conformité d'environ 10% : Ce qui ne veut pas dire que 90% des installations sont polluantes, seul un infime pourcentage d'installations sont vraiment polluantes.

Les usagers concernés par ce dernier cas d'installation polluante ou ceux qui souhaitent se remettre aux normes sont invités à prendre contact avec le service SPANC de la CCPN qui sera à même de les conseiller et d'envisager de monter des dossiers de subvention.

## **LES TRAVAUX DANS LE VILLAGE**

### *Les travaux de l'église Saint Jean :*

Ils ont débuté et se termineront vers la fin juillet. L'emprunt d'un montant de 119 000 € sera souscrit auprès du Crédit Agricole, qui s'est montré le mieux disant.

### *Les travaux du Calvaire :*

L'avant-projet de la rénovation du calvaire a été présenté par l'architecte à la Communauté des Communes. Les travaux sont évalués à 1,8 M € hors honoraires et éventuelle électrification. Le chantier est en cours d'installation

### *Les travaux de voirie.*

Les voies suivantes ont été rénovées pour un montant total de 20 500 €, Chemin Nougé, Chemin de Lihours, rue Delette et rue de Lattre de Tassigny.

### *La Véloroute :*

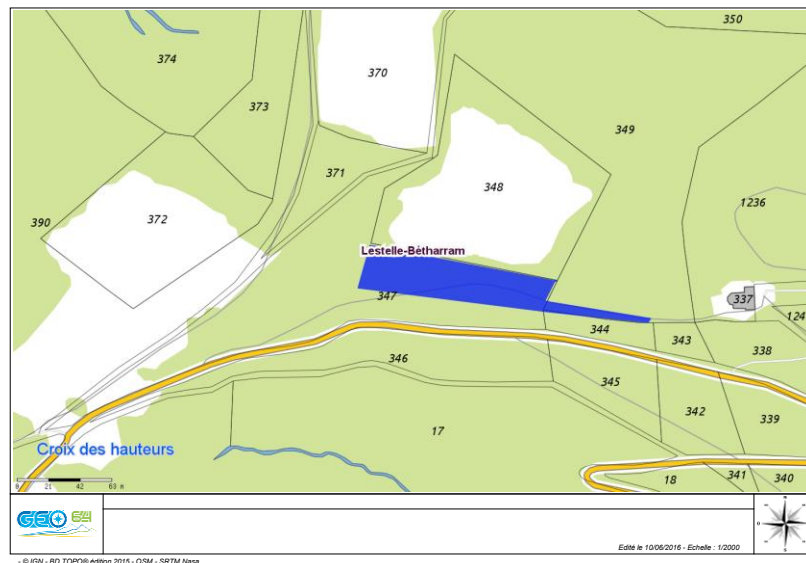
Les barrières interdisant le passage des voitures au Chemin du Chèze ont été posées. Seuls, piétons et vélos pourront y circuler librement

## VENTE DE BOIS

L'ONF organise sur la commune, une vente de bois.

La parcelle concernée se trouve entre la Croix des Hauteurs et la Chapelle de la Résurrection.

- 🌲 Six lots, de 4 stères chacun, sont proposés à la vente. Le prix du stère est de 14 €.
- 🌲 Les personnes intéressées doivent s'inscrire à la mairie **AVANT LE 15 OCTOBRE 2016**.
- 🌲 L'attribution des lots aura lieu à la mairie **LE VENDREDI 21 OCTOBRE 2016 à 17h30**.



## OUVERTURE DE LA PISCINE

Gratuite pour les habitants de Lestelle-Bétharram et Montaut vous devez, pour en bénéficier, vous inscrire à la mairie, qui vous délivrera un bracelet jaune, (contre caution,) vous permettant d'y accéder mais **UNIQUEMENT** les jours de présence de la surveillante de baignade, Cloé SIMOËN, et ceci de 15 h à 19 h. En fin de saison, le bracelet doit être remis à la mairie, qui vous restituera votre caution.

Les caleçons de bain sont interdits, seuls les slips de bain sont autorisés.  
Enlevez vos chaussures avant d'entrer. Vous aurez également l'accès aux WC uniquement.

Par contre, l'accès au snack/bar est ouvert entre 14 h et 19 h.

## **DECLARATION TRAVAUX :**

Nous vous rappelons que tous les travaux, même partiels, y compris les **ravalements de façades, changement huisseries ou volets, et les réfections de toitures, sont soumis à déclaration de travaux**. Le dossier est à déposer en Mairie.

## **DIVAGATIONS DES CHIENS :**

Malgré plusieurs rappels à l'ordre, certains chiens continuent d'errer dans les rues du village. Désormais, tout chien divaguant sur la voie publique (avec ou sans collier) sera amené à la fourrière, aux frais du propriétaire, sans autre forme de préavis (arrêté du maire de Février 2009)

## **RELATIONS DE BONS VOISINAGE :**

Afin d'entretenir des relations de bon voisinage, nous rappelons ci-dessous les dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental :

- Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tous autres déchets (herbes par exemple) est interdit.
- D'autre part l'utilisation de tronçonneuses, tondeuses etc.... est limitée aux heures suivantes :
  - Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
  - Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 heures
  - Dimanches et jours fériés de 10 h à 12 heures.

## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :**

Toutes les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent le faire, en Mairie, jusqu'au 31 décembre 2016 inclus, dernier délai.

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France, à l'élaboration des représentants français au Parlement Européen et aux élections municipales, est subordonnée à l'inscription sur la liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

La demande d'inscription sera reçue du 1er septembre au 31 décembre de l'année en cours, en Mairie où les intéressés devront se présenter munis de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur.

Elle peut également être effectuée sur internet :

**<https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>**

L'inscription sur l'une des listes ne vaut pas l'inscription sur la seconde.

En cas de doute, vous mettre en rapport avec le secrétariat de Mairie.





*Célébration du 8 mai*



*Discours de notre maire, Jean Marie Berchon, lors de l'apéritif offert le 8 mai*



*Alain Gracian et la gerbe offerte par la municipalité*



*Les enfants de l'école chantant avec cœur la marseillaise lors de la cérémonie du 8 mai*



*Les organisateurs de la Corruada*



*Les travaux de réflexion du toit de l'église Saint Jean*



*La place du village, vue du toit de l'église Saint Jean*



*Sortie spello*



*Sortie spello*



*TAP : la technique du kirituhi maori*



*Fête de l'école - Juin 2016*



*Fête de l'école*



*Fête de l'école Juin 2016*



*Les enfants de l'école lors de la fête de fin d'année avec leurs enseignants*



**LESTELLE BETHARRAM** 1<sup>ère</sup> Edition

# TRAIL

"LA LESTELLOISE"

TRAIL 15 km 800 D+	MARCHE 8 km 5€	TRAIL + Pasta Party 13€	Trail seul (inscriptions obligées) 8€
--------------------------	----------------------	-------------------------------	---

**Samedi 25 juin 2016**

Infos et résa : 06.77.11.80.79

le vieux logis  
Comité des fêtes de Lestelle - Betharram  
INSCRIPTIONS le jour même (7h00) : 10€  
DEPARTS 9h00



# LES COMMISSIONS

# DU COTE DE L'ENVIRONNEMENT

## DESHERBAGE DES VOIES ET ESPACES COMMUNAUX

Quelques chiffres révélateurs :

A l'échelon de la planète, la quantité de pesticides utilisés a été multipliée par un facteur 25 entre 1950 et 2000. La France est le premier producteur et consommateur européen de pesticides. Elle est sur le plan mondial, le deuxième producteur et le quatrième consommateur avec environ 100 000 tonnes de matière actives utilisées chaque année. Sur ce tonnage, environ 90% sont destinées à l'agriculture, 2% aux jardins amateurs et 8% aux collectivités, administration (DDE) et SNCF. Quand on sait qu'un gramme de molécule peut rendre 10 millions de litres d'eau potable impropre à la consommation, il est clair que ces chiffres font froid dans le dos !

La loi Labbé, votée le 6 février dernier, interdisait initialement d'utiliser des pesticides pour les collectivités à partir du 1er janvier 2020. *Par un amendement au projet de loi sur la biodiversité, le Gouvernement a avancé cette échéance au 31 décembre 2016. À cette date, les communes ne pourront plus employer de produits phytopharmaceutique tant pour l'entretien des voiries, des espaces verts, que celui des forêts, des lieux de promenades accessibles et ouverts au public.*

***Par conséquent, les voies et espaces communaux de Lestelle-Bétharram qui étaient désherbés par pulvérisation de produits chimiques sont donc désherbés avec des brûleurs thermiques, ce qui demande des interventions plus longues et plus fréquentes des employés municipaux.***

Cela signifie également que notre regard doit changer et s'ouvrir aux « jolies fleurs » que peuvent donner certaines adventices (plus communément appelées mauvaises herbes), comme le pissenlit, la pâquerette, le plantain... Ceci dit, si vous ne les trouvez pas assez jolies à votre goût, poussant entre deux pavés ou votre mur et le trottoir, vous pouvez toujours les arracher ! Ce n'est pas interdit !

En Suède, les plantes adventices se développent à profusion dans les pelouses et les allées. En Hollande, elles s'expriment le long des canaux et en Italie, comme à Venise et à Sienne, elles fleurissent au bord de certains canaux ou des allées pavées sans que personne n'y trouve à redire. En France, déjà de nombreuses collectivités petites ou grandes ont mis en place une nouvelle gestion des espaces verts pour le « zéro phyto » alors pourquoi pas notre commune?

*OPERATION NETTOYAGE DU GAVE ... « Le plastique ça me gave », ON CONTINUE...*

*ON REPETE :*

*« Le cycle de vie d'une poche plastique est d'environ une seconde pour la fabriquer, 20 minutes en moyenne pour l'utiliser et entre 100 et 400 années pour qu'elle disparaisse. Les sacs plastiques génèrent une pollution considérable durant leur très long cycle de vie de par leur fabrication puis ensuite, leur légèreté favorise la dispersion par centaines de millions dans les milieux naturels : champs, rivières, montagnes et mers où ils contribuent à la dégradation des paysages et la destruction de la biodiversité.*

***Les consommateurs ont un grand rôle à jouer concernant l'utilisation des sacs plastiques : chacun de nous a le moyen de les refuser dans les rayons et aux caisses de nos magasins alimentaires en apportant systématiquement un sac cabas pour faire nos courses.***

*Aussi il vaut mieux éviter d'acheter des produits suremballés, même s'il existe maintenant des solutions de recyclage »*

*ON AVANCE :*

Des actions de nettoyage des berges du gave sont mises en place avec des jeunes de l'association Lamon Fournet qui sont actuellement au SAIRVIS (Service d'Accompagnement à l'Initiative et à la Revalorisation en Vue de l'intégration Sociale).

**Tous volontaires**, accompagnés d'un éducateur et d'un membre du Conseil Municipal, ils nettoient et déblayent les berges en enlevant divers déchets notamment des déchets plastiques.

Ces actions se font sur des demi-journées, une ou deux sorties par mois selon leurs planning, avec l'appui des club de kayak (Evasi'eau et Ohlala).

*EXTRAIT DE CE PROJET DE LA MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) Lamon Fournet :*

*« Il s'agit d'abord de remettre en état un patrimoine naturel dégradé. Nettoyer les berges en se baladant (à pied ou à canoë) au bord de la rivière.*

*Une action de ce type permettra de sensibiliser les jeunes actuels, futurs hommes de demain, à l'environnement. Avertir les jeunes sur l'importance de l'eau et qu'ils prennent conscience de l'état de notre environnement.*

*Par la même occasion, ils découvriront la richesse de l'écosystème d'une rivière et la beauté des paysages.*

*En agissant ainsi les jeunes se sentiront utiles et auront une image plus positive d'eux !*

*Nous espérons que cet acte citoyen leur permettra de comprendre la nécessité de trier les déchets et de les recycler. En favorisant de nouveaux comportements ils prendront conscience de la nécessité de réduire les déchets à la source. Cela donne l'occasion d'enseigner les bons gestes et de démontrer aux plus jeunes l'importance de préserver notre nature »*

**CONCLUSION :**

Le zéro déchet est une utopie mais ne rien faire est pire. N'oublions pas notre action intercommunale du mois d'octobre basée également sur le volontariat des habitants avec l'aide des clubs de rafting. Le but de ces journées symboliques montre à nos enfants que des solutions existent. **La prochaine aura lieu courant octobre.**

Alors tous à vos gants et bottes en caoutchouc, c'est trop coquet !

## IMAGINONS UNE PIÈCE DE THÉÂTRE EN UN ACTE, PROLOGUE A UNE RÉFLEXION SUR L'AVENIR DE NOTRE PLANÈTE (GAËLLE DESCHAMPS)

« Mais dites-moi, qu'est-ce qui vous importe dans la vie ?

- Oh vous savez.....

Peu importe qu'il y ait de l'air pur ou pas,  
Du moment que je puisse respirer

Peu importe qu'il y ait de l'eau ou pas  
Du moment que je puisse boire, prendre mon bain, remplir ma piscine

Peu importe que les sols soient pollués ou pas  
Du moment qu'ils produisent mes céréales et mes légumes

Peu importe qu'il y ait des forêts ou pas  
Du moment que l'arbre me donne de l'ombre quand j'ai trop chaud et du bois pour ma cheminée quand j'ai trop froid

Peu importe que les rivières mers et océans soient pollués ou pas  
Du moment que je puisse m'y baigner et manger poissons et crustacés

Peu importe qu'il y ait des animaux aussi insignifiants qu'ils puissent paraître ou pas  
Du moment qu'ils ne me nuisent pas et que je m'en nourrisse sans voir leur souffrance

Peu importe qu'il y ait des abeilles et autres pollinisateurs,  
Du moment que je puisse manger des fruits quand j'en ai envie.

Peu importe que des enfants travaillent pour nourrir et habiller ma famille à des milliers de kilomètres ou pas  
Du moment que je puisse manger ce qu'il me plaît et m'habiller comme il me plaît.

Peu importe qu'il y ait d'autres habitants dans mon village ou pas  
Du moment que je puisse regarder tranquillement ma télévision, communiquer avec mon PC, mon iPhone, ma tablette tactile

Et puis peu importe si je jette ma bouteille de boisson par terre, mes emballages ou mes mégots de cigarette,  
Du moment que ce n'est pas chez moi, quelqu'un le ramassera bien !

- Vous sentez-vous responsable de la dégradation de notre bio système ?

- Mais noonn... ! Pourquoi cette question ?

- Pourriez-vous modifier un peu vos habitudes en matière de consommation qu'elle soit alimentaire, énergétique ou accessoire et essayer d'avoir un comportement éco citoyen ?

- Mais enfin c'est une plaisanterie ? Je ne suis qu'une goutte d'eau dans un océan ! C'est de la faute des producteurs, des industriels qui produisent en grande quantité ce que **JE** consomme, ce sont bien entendu eux les responsables qui doivent faire des efforts pour ne pas polluer et préserver notre écosystème !

.....

- Comment ?

- Ahhh...Vous me dites que si je consommais moins de produits industriels et faisais plus attention à l'environnement, cela modifierait certainement les pratiques commerciales et les modes de production et diminuerait la pollution ?

- Et oui, cela vous semble contradictoire et pourtant vous pourriez y réfléchir ou après tout... Peu importe l'avenir de vos enfants, petits-enfants, arrières petits... Du moment que vous soyez satisfait de votre vie !

.....



## COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

### *La sortie spéléo,*

La classe de CE2, CM1 et CM2 a participé à une journée spéléologie le 20 juin 2016 avec « Hautes-Pyrénées Sport Nature » de St-Pé de Bigorre.

Nous avons été répartis en deux groupes, un avec le maître pour faire des jeux et l'autre avec Bruno, le moniteur, et un parent pour découvrir la spéléologie.

Nous nous sommes équipés de casques à lumière et de combinaison, puis Bruno nous a emmenés à la grotte dite de « La Pale » en bus puis à pieds. Avant de rentrer dans la grotte, nous avons appris les règles de sécurité et comment utiliser notre lampe. Ensuite, nous avons pu découvrir toutes les particularités d'une grotte : stalactites, stalagmites, argile....et comment se déplacer : marcher à 4 pattes, ramper, glisser, escalader. Enfin, dans une grande salle, nous avons fait des jeux.

Les différents passages avaient des noms rigolos : le toboggan pingouin, le trou de la souris, le grand ours et le petit ours.

La découverte de la spéléologie c'était génial !!! Nous nous sommes bien amusés et nous avons passé un bon moment. Nous remercions Bruno pour cette découverte !

Les élèves de la classe CE2, CM1 et CM2.



### *Quoi de neuf pour la rentrée 2016-2017*

Avec des prévisions de 78 élèves inscrits à l'école, le 4<sup>ème</sup> poste est pour l'instant supprimé....il nous faudrait atteindre les 81 enfants pour pouvoir le maintenir.

Les bureaux de la mairie étant ouverts durant l'été, Nathalie et Laurence seront heureuses de prendre de nouvelles inscriptions.

Concernant les activités périscolaires, la tarification restera identique, soit 1€ par semaine, et l'organisation se fera toujours par inscription par période (soit de vacances à vacances, soit par trimestre).

Un changement est toutefois à noter concernant la garderie de 15h30 à 16h30 qui accueillera **uniquement** les enfants qui n'auront pas d'activité, c'est-à-dire que l'élève qui a une activité, ira **soit** en atelier, **soit** sera pris en charge à 15h30 et quittera l'école.

Cette mesure a été prise pour désengorger la garderie.

### *Programme 2016/2017 :*

Les enfants auront le plaisir de retrouver Christelle (zumba), Thierry (sport) et Christine (modelage) pour les tout petits et feront connaissance, entre autre, avec Sébastien qui rythmera, à partir des vacances de la Toussaint, les vendredis au son des percussions africaines.

Je remercie Cécile de l'éveil musical qui nous a accompagné pendant 2 années, Mimi qui a fait découvrir aux enfants des arts et techniques différentes à travers le kolâm indien et le kirituhi maori, Robin du centre Pinocchio, Maryne qui a bénévolement initié les enfants au théâtre, Thierry, Christelle avec qui les enfants ont fêté l'arrivée de l'été avec une zumba party à laquelle tous les parents étaient conviés et Monique qui a su captiver les enfants grâce à son talent de conteuse ; sans oublier Pierrette et Myriam qui ont su gérer la garderie.

Enfin, avant de vous souhaiter de passer un bon et bel été, je lance de nouveau un appel au bénévolat pour enrichir les activités périscolaires : n'y a-t-il pas à Lestelle-Bétharram quelques personnes ayant un peu de temps (de 15h30 à 16h30) ponctuellement, du savoir-faire à partager et une pointe de patience ....? N'hésitez pas à vous faire connaître !!!!



# LES ASSOCIATIONS



## DES NOUVELLES DE L'ETOILE JOYEUSE

Notre assemblée générale s'est tenue le 13 mars dernier, suivie de l'élection du nouveau bureau. A cette occasion Muriel BONNEFON est venue transmettre un mot d'amitié du maire, absent pour raison professionnelle.

Juillet sera le mois des grillades, et nous attendons confirmation d'une date.

Octobre verra notre traditionnelle Poule au Pot (le 16 octobre ... date à retenir dès maintenant) à laquelle nous espérons toujours de nombreux participants, pour maintenir cette agréable tradition.

Nous rappelons que tous les vendredis de 15 h à 19 h 30, nous proposons les activités suivantes : belote et tarot pour les amateurs de cartes, et scrabble pour des parties acharnées .... tout ceci s'achevant autour d'un goûter.



Composition du nouveau bureau :

Anne Marie MALAGANNE

Jacky DUTRIEZ

Josiane ROUTIER

Présidente

Trésorier

Secrétaire

Adresse mail : [a.malaganne2@aliceadsl.fr](mailto:a.malaganne2@aliceadsl.fr)

## FORME ATTITUDE ... VOTRE ASSOCIATION DE REMISE EN FORME



Forme Attitude est une association lestelloise forte de près de 140 adhérents, et qui a fêté ses quatre ans en février dernier.

Quatre années passées auprès de vous, les adhérents, qui nous faites un grand plaisir en nous accordant votre confiance et nous vous en remercions chaleureusement. Notre vocation est de vous mettre, remettre ou maintenir en forme grâce aux activités physiques proposées, et ce dans une ambiance conviviale. Nous nous adressons donc au plus grand nombre sur le plan des capacités physiques. Notre finalité est aussi de rendre les activités accessibles sur le plan financier grâce à des tarifs à la portée de tous.

### Quelles sont nos activités ?

→ [Des cours collectifs qui ont lieu salle de l'Isarce à Lestelle](#)

Le mercredi : Ateliers du dos de 18h00 à 19h00 / Pilates de 19h15 à 20h15

Le jeudi : Equilibre et stretching de 19h00 à 20h00

Le samedi : Renforcement musculaire de 10h00 à 11h00/ Pilates de 11h00 à 12h00

La nouveauté depuis janvier 2016, est la **création d'une nouvelle activité dédiée à nos aînés !!** De la gym douce, ciblée, tenant compte des capacités physiques et dont la finalité est de réveiller le capital musculaire afin de préserver la mobilité, la souplesse, l'équilibre. Cette activité permet aussi à chacune et chacun de se retrouver pour un moment très convivial.

Ce cours a lieu en hiver, le mercredi après-midi à 16h00, salle de Lestelette, et l'été à 11h00 à la salle de L'Isarce

→ [Forme Attitude c'est aussi de la Marche Nordique](#)

Les sorties ont lieu les mercredis en début d'après-midi et le samedi après-midi ou le dimanche pour des balades plus longues. La marche nordique est une merveilleuse activité aux nombreux bienfaits reconnus par la Médecine actuelle, mise en avant par les pratiquants et accessible au plus grand nombre.

### Comment faire pour pratiquer ?

Pour nous rejoindre il vous suffit d'essayer l'activité de votre choix puis vous pourrez participer aux cours et aux sorties soit en adhérant à l'association (20 euros à l'année et 3.50 euros la séance ou 35 euros la carte de 10), soit sans adhérer (5.50 euros la séance).

### Qui sommes-nous ?

Florence et François, éducatrice sportive et moniteur de marche nordique.

Florence : 06.11.55.86.91

François : 06.72.80.95.97

Adresse mail : [forme.attitude@orange.fr](mailto:forme.attitude@orange.fr)

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

Notre motivation est de vous aider à vous sentir mieux.

## **L'ENTENTE DU PIEMONTE**

Pour la troisième année consécutive cette saison 2015-2016, fut très fructueuse avec des moments forts et un bilan sportif à la hauteur des projets du club. Une réussite pour tout le staff et joueurs de l'Entente du Piémont Football Club.

**L'équipe 2 sénior à 7** : après un début difficile avec un effectif réduit, il était difficile de rivaliser avec des équipes expérimentées, mais au fur et à mesure des entraînements et de la compétition, les résultats ne se font pas attendre, mettant même en difficultés les équipes favorites. Cela a permis une progression au classement final à la 5<sup>ème</sup> place. A noter la très bonne ambiance de ce groupe à l'image du club.

**L'équipe 1 sénior à 11** : Elle a réalisé un parcours presque parfait mais 3 défaites nous privent de la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> place, et donc d'une montée en 2<sup>ème</sup> division. Un manque de réalisme et d'efficacité devant le but adverse nous condamne à la 3<sup>ème</sup> place mais nous enrichis dans notre jeune expérience.

A noter, le " fair-play" et comportement exemplaire de nos 2 équipes dans leurs compétitions respectives.

Toute l'équipe de l'EPFC tient à remercier les municipalités de Montaut et Lestelle-Bétharram pour les complexes sportifs mis à notre disposition et aux agents municipaux pour le travail qu'ils effectuent toute l'année afin de nous permettre de pratiquer notre passion dans les meilleures conditions possibles.

Le Président  
Carlos Oliveira  
06 43 15 28 39

## ENTENTE LESTELLE ST DE XV

La première saison de l'ELSPXV a débuté sa vie, avec 33 joueurs et 10 Dirigeants désireux de tenter une nouvelle aventure au bord du gave. Elle a ainsi démarré par une défaite 29 à 19 lors d'un match amical contre Billère au mois d'Aout 2015, club évoluant en 1<sup>ère</sup> série.

Elle se poursuit par un douloureux apprentissage dans une poule relevé du challenge série Béarn-Bigorre, pour enfin rentrer dans le vif du sujet dans une poule de brassage de 4<sup>ème</sup> série Béarn, au demeurant abordable. La saison se termine par une 3<sup>ème</sup> place en décembre et une nouvelle 3<sup>ème</sup> place en Avril pour échouer en demi-finale contre Artix de seulement 2 petits points. Le bilan sportif reste tout de même très positif pour un club naissant.

En ce qui concerne la saison à venir 2016/2017, les entrainements reprendront pour la période estivale, les mardis et vendredis à partir du **26 Juillet à 19h30** au stade de St Pé de Bigorre.

L'équipe sera engagée de nouveau en Challenge série Béarn-Bigorre qui débutera mi-septembre et dans le Championnat Béarn 4<sup>ème</sup> série mi-octobre.

Concernant l'extra sportif, l'Entente organisera deux évènements en 2016 :

- L'anniversaire des 20 ans de la finale 1<sup>ère</sup> série du rugby club St-Péen, le **Samedi 3 Septembre** au stade de St-Pé. Match de Flag des anciens « St-Péens » vs la nouvelle génération. Cette journée se clôturera par un repas animé par une banda ainsi qu'un Bal pour tous.

- Le Réveillon de la St Sylvestre à la salle des fêtes de Lestelle-Bétharram.

### Composition du Bureau :

- Président : MIQUET Alexandre ; Co-président : COUSTET Francis
- Secrétaire : RULL Julien
- Trésorier : CARLADOUS Laurent
- Responsable Equipe : BREUILLE Fabrice ; POMME Jean-Michel

### Contact :

MIQUET Alexandre

06.63.81.79.25

[miquet.elspxv@gmail.com](mailto:miquet.elspxv@gmail.com) ; [esplxv@gmail.com](mailto:esplxv@gmail.com)



## COMITE DES FETES DE LA ST JEAN

Cette année 2016 est placée sur le renouveau, en effet le comité avec les nouveaux présidents et leur équipe de bénévoles, tous aussi volontaires, ont décidé de modifier activement le programme de cette année.

Tout d'abord elle a débuté par la traditionnelle soirée béarnaise, du mois de Mars, où 160 personnes ont apprécié notre repas Béarnais animé par Les **Chanteurs de Montaut** pour se terminer par le concert du groupe **ESTA**.

Le deuxième évènement fut bien entendu les fêtes de la St Jean, du 23 au 26 Juin.

Ces quatre jours ont débuté par un tournoi de pétanque, en collaboration avec l'AGL pétanque, le jeudi 23.

Tournoi auquel les 40 équipes participantes ont profité d'une belle soirée d'été avec soleil et grillades.

Elles se sont poursuivies par un Concert de ROCK précédé d'une Estanquet, toujours animé par Les **Chanteurs de Montaut**, un peu gâché par la pluie. Mais c'est sans compter sur l'optimisme et la vaillance de nos troupes que nous rééditerons cette nouveauté l'année prochaine.

Le Samedi fut légèrement pluvieux et couvert, refroidissant certainement la foule attendue pour notre Trail et marche « LA LESTELLOISE », mais nous restons sur un bilan très positif malgré tout avec 50 coureurs et 30 marcheurs pour une première année. La journée continua avec une Pasta Party préparée par un Lestellois plein de vaillance et gentillesse, un clown plein d'envie et se termina par le traditionnel Bal des jeunes, animé par **ALIGATOR**

Le dimanche s'est clôturé avec une belle messe, animé par « **Lous Esbagats** », l'apéritif l'Estanquet, tous deux animés par la **Brass Band Askena Bideko** tout droit venu de Bayonne, et pour se finir en apothéose par un le Bal animé par le podium **100% FIESTA**.

Le Bilan de ces deux évènements est très positif en termes de convivialité de rencontre mais surtout en terme comptable

Il y aura deux autres évènements en cette fin d'année, un bal d'hiver et nous rééditerons le vide grenier mais cette fois ci à la salle des fêtes du village.

### Composition du Bureau :

- Président : RULL Julien ; Co-président ; BREUILLE Fabrice
- Secrétaire : LACAU Emeline
- Trésorier : NICOLAU Jean Philippe

### Contact :

RULL Julien - 06.77.11.80.79 - julienrull@yahoo.fr



35



Les épreuves se dérouleront sur les montagnes de quatre communes (Lestelle-Bétharram, Asson, Arthez d'Asson, et Saint-Pé de Bigorre). Le parcours se situe sur deux départements et deux régions différentes.

Il traverse les montagnes de la vallée de l'Ouzom, puis fait un détour sur les Hautes-Pyrénées. Il alterne zones forestières, estives et crêtes sauvages, sans oublier le magnifique sentier en balcon sur le cirque de Saint-Pé de Bigorre.

#### LA COURSE

Elle vous permettra d'effectuer un parcours de 19 ou 32 km exclusivement sur sentiers pour un dénivelé total de 1700m. Après la première « grimpette » du Bénac (400 m+) la descente ombragée vous emmènera au monastère Peyras qui marque le début de l'ascension principale de 900 m+ jusqu'à la cabane de l'Aoulhet où le meilleur accueil vous sera fait.

Vous enchaînerez ensuite un magnifique parcours de crêtes dominant la plaine de Nay.

Puis arrivé à la cabane de l'Isarce vous plongerez en direction d'Asson par une belle descente rapide. Là, un dernier petit « coup de cul » vous permettra de filer vers Lestelle-Bétharram où se jugera l'arrivée.

#### LA RANDO

Individuelle ou en groupe, elle vous offrira un itinéraire sauvage en moyenne montagne sur une distance de 15 km. Après vous être arrêté un moment à la cabane de l'Aoulhet pour un ravitaillement mérité, vous apprécierez d'évoluer, à votre allure, sur les crêtes de Male Taula vers la cabane de l'Isarce où un casse-croûte béarnais vous sera offert.

Une magnifique descente en forêt aux odeurs des premiers cèpes vous conduira ensuite jusqu'à la Carrière d'Asson. Là, l'ultime ravitaillement marquera le terme de votre randonnée.

La navette vous rapatriera ensuite aux abords de la ligne d'arrivée que vous franchirez comme les autres concurrents au son de la cloche de la Corruda.

#### LA MARCHE

De caractère plus familial et plus accessible à des publics moins entraînés, cette marche de 10 Km non chronométrée vous fera tout d'abord gravir le magnifique calvaire de Bétharram d'où vous surplombez le Gave et le village de Montaut. Elle vous emmènera vers la Croix des Hauteurs, puis vous cheminerez ensuite sur les crêtes des coteaux de Lestelle-Bétharram et d'Asson jusqu'au pied de la montagne. Vous redescendrez alors vers le restaurant Mont Plaisir (anciennement Monjouste), puis vous gagnerez les bords du Gave et, par le chemin du Chèze, vous reviendrez à la Salle des Fêtes de Lestelle-Bétharram.

#### **Pour vous inscrire :**

Site CORRUDA : [www.corrudalestelle.sitew.fr](http://www.corrudalestelle.sitew.fr)

## **APE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES**

Une nouvelle année s'achève. La fête de l'école du 17 juin a été un succès avec le spectacle proposé par les enfants, des jeux, un repas, une tombola, de la musique...malgré le temps plus que maussade qui a perturbé un tant soit peu la course d'orientation. Mais petits et grands ne se sont pas découragés.

Cette année encore, l'APE a pu soutenir financièrement l'équipe enseignante dans leurs projets pédagogiques grâce aux manifestations organisées.

Il faut cependant reconnaître qu'une baisse sensible de la participation des uns et des autres n'a pas permis le soutien escompté, telle la soirée donnée à l'occasion du Carnaval. Dommage ! Nous espérons que l'année prochaine sera plus dynamique.

A la rentrée prochaine, beaucoup de projets nous attendent afin de pouvoir continuer à soutenir ceux de l'équipe enseignante. Pour cela nous avons besoin d'aide et de bonnes volontés.

N'hésitez pas à nous rejoindre autour d'une tasse de thé et de gâteaux lors des réunions.

Notre assemblée générale se tiendra début septembre. Le bureau se renouvelle...

Passez de bonnes vacances d'été.

À bientôt

L'équipe de l'APE  
Tel : 06 11 58 80 47

## LE CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL PINOCCHIO

Ca y est, le Centre de loisirs est bien parti ! Durant ce premier semestre, la moyenne des enfants accueillis le mercredi était de 17 enfants. Le fonctionnement s'est stabilisé, l'équipe d'animation s'est structurée, en accueillant un nouveau directeur en mars dernier, Julien MONTEAU, possédant le concours d'ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives,) mais également Sapeur-Pompier Volontaire et Opérateur Sportif à la Caserne des Rives de l'Adour. Nos enfants sont bien encadrés ! ....

Avec patience, méthodes pédagogiques et imagination, nos petits Pinocchios ont appris maintes et maintes choses diverses et variées, telles la fabrication du pain et de chocolats, grâce à Yorick Gasis, le boulanger, la peinture et la décoration avec des marionnettes à suspendre, des masques, des moulins à vent, une multitude d'activités manuelles ou sportives, sans oublier .... Le potager ! il pousse, il pousse !... bientôt viendra le temps de chauffer les patates et de pincer les tomates ! les herbes aromatiques n'auront plus de secret ! et les fraises ont résisté au passage des limaces !

Le succès et le plaisir rapporté par les enfants ont fait que le Centre est complet pour le mois de juillet, et qu'il reste encore quelques places du 22 au 31 août. Il faut dire que le programme d'activités est particulièrement attractif. (accro-branches, Ferme pédagogique du Bon Air, journée à la pisciculture, atelier pâtisserie avec la maison de retraite de Bétharram, zumba, journée festayre, construction de cabanes, cinéma , jeux d'eau, visite de la caserne des pompiers, fabrication d'un herbier, etc, etc, ... ) L'équipe d'animateurs pour cet été est prête !

Les inscriptions pour les mercredis de la rentrée 2016/2017 sont ouvertes dès à présent. Pensez-y car la capacité d'accueil est de 22 enfants maximum. Rappelons que le Centre se charge du transport des écoles jusqu'à la maison Arcos, pour les mercredis, en minibus pour l'école publique d'Igon, en voiture pour Lestelle-Bétharram, et à pied en venant de l'école de Montaut.

Pour les inscriptions soit

- par téléphone au 06 44 80 67 76
- par mail : [alsh.pinocchio@laposte.net](mailto:alsh.pinocchio@laposte.net)
- au Centre (Maison ARCOS, route de Bétharram – 64800 MONTAUT) tous les jours pendant les vacances de juillet entre 17h et 18h
- Renseignements également dans les mairies d'Igon, Lestelle-Bétharram et Montaut)

Bonnes vacances à tous, et comptez sur notre équipe pour animer celles de vos enfants.





Le terme « mauvaises » suscite bien des polémiques tant il est vrai que ce qui est mauvais pour un jardinier peut être bon pour la santé. La prêle ou le plantain sont dans ce cas. Mais il faut reconnaître que même avec une main très verte, on ne peut lutter contre le système racinaire extrêmement développé de ces indésirables, qui s'obstinent à pousser où bon leur chante, en général précisément là où l'on ne veut pas d'elles. Or, comme pour toute espèce vivante, les mauvaises herbes entrent en compétition avec les bonnes.

Dès que vous voyez pointer le bout du nez de l'une d'entre elles, mieux vaut l'arracher, en prenant soin de retirer la racine, parfois incroyablement longue ! Ces herbes folles n'hésitent pas en effet à semer la zizanie au milieu de votre potager ou de votre jardin d'ornement, prenant prétexte du moindre pot de fleur pour prendre racine. Et ces dames de voler une partie de la nourriture et de l'eau qui reviennent normalement aux espèces que vous vouliez faire pousser.

A force de leur signifier fermement que vous ne voulez pas d'elles, elles finiront bien par comprendre. Ou plus exactement, vos plantes à vous auront gagné la bataille du territoire et ne leur laisseront plus l'opportunité de la leur dérober.

Les mauvaises herbes, finalement, ne sont que des bonnes herbes mal placées !

**Pour les dalles, les chemins :** Pour éliminer les mauvaises herbes qui poussent entre les dalles, il suffit de les recouvrir de gros sel.

**Astuce :** recyclez l'eau récupérée au fond de vos bacs absorbeurs d'humidité. Salée, elle est donc herbicide.

Vous pouvez aussi, pour leur asséner un coup fatal, utiliser le bicarbonate de soude, communément appelée de « la petite vache ». Il suffit de verser une bonne quantité de bicarbonate dans les interstices de votre terrasse en pierre, par exemple. Puis, arrosez avec de l'eau ou attendez simplement qu'il pleuve. La combinaison du bicarbonate et de l'eau saura ralentir la croissance des mauvaises herbes.

**Pour les grandes surfaces,** pour désherber facilement et proprement, videz sur vos mauvaises herbes l'eau de cuisson du riz, des pâtes ou des pommes de terre dans laquelle vous aurez éventuellement ajouté un demi bouchon d'eau de javel. Si les féculents ne sont pas prévus au menu, laissez fondre une bonne poignée de gros sel dans une casserole d'eau chaude et versez sur les indésirables...

**« Mauvaises herbes » dit-on, mais quels drôles de noms :**

Connaissez-vous le tabouret perfolié, la bourse à pasteur, la patience à feuilles obtuses, la renouée, le mouron des oiseaux, la cirse des champs et la véronique de perse ?

Regardez bien la couverture de ce bulletin, elle vous aidera à les reconnaître !

*Bon, les mauvaises herbes, c'est fait ! Et les limaces ?....*

La manière la plus sympathique de trépasser pour ces gastéropodes est sans aucun doute ... de mourir ivres mortes dans une soucoupe pleine de bière que vous aurez perfidement déposée à leur intention sur leur lieu de villégiature ! Elles aiment à ce point ce breuvage qu'elles s'y noient. Si vous héberger des familles entières, plusieurs soucoupes ne seront pas de trop. Hélas, il faut avoir le cœur de les éliminer ensuite, ce qui – d'après mes sources – n'est pas si ragoutant !

Pour les âmes sensibles, la protection anti-limaces à base d'œillets d'Inde, sera plus simple à mettre en place. Il suffit de planter ici et là, à intervalles réguliers, ces jolies fleurs que les limaces détestent parce qu'elles produisent une substance dont elles ont horreur. Bien sûr, ce cordon protecteur ne fera que déplacer le problème mais si vous en plantez suffisamment, les limaces désertent votre jardin décidément bien inhospitalier.

Elles risquent de se rendre chez le voisin. Prévenez-le si vous entretenez de bons rapports avec lui !...

Monique DUHOURCAU

# ETAT CIVIL

## **Naissances :**

Nino RAMIREZ SEGURA ..... 10 Mars 2016  
Amaïa COUTOULY ..... 28 Juin 2016

## **Mariages :**

Sébastien LAGOUARDE  
Jocelyne CLAIR ..... 4 Juin 2016

Cyprien SANGARE-CAPMARTIN  
Hélène SARAF ..... 9 Juillet 2016

## **Décès :**

Gaston, André, Lucien SENCHET ..... 12 Janvier 2016  
Lucie, Marie POUYMIROU-BOUCHET Veuve BOUSQUAU..... 20 Mars 2016  
Philippe, Max, Eugène SCHWALM..... 18 Mai 2016

# DATES A RETENIR

26 juillet	Grillades organisées par l'Etoile Joyeuse
29 juillet	Concert des « Bastides enchantées » Eglise Saint Jean – 20h 30– Les Vignerons du Vic-Bilh / Xiberoko zohardia
6 août	Marché des producteurs sur la place Saint Jean La chanteuse RACHEL STEPHANI accompagnée d'un pianiste : choriste du Grand Orchestre René Coll et des années bonheur (le samedi soir sur France 2 avec Patrick Sébastien) elle animera le repas avec des chansons françaises des années 50 à aujourd'hui.
11 septembre	Fête des 400 ans de la Croix des Hauteurs – A partir de 11h, manifestation culturelle et religieuse, histoire du calvaire et concert de chorales à partir de 16h à la chapelle du sanctuaire.
25 septembre	Course de la Corruda
1 <sup>er</sup> octobre	Randonnée des Bastides – Nay/Lestelle/Montaut
5 et 6 novembre	Festival du Flamenco et exposition de peinture Salle des fêtes



**Devinette : Que représente cette photo ?**

*Réponse : L'échafaudage de la société MUR, pendant la réfection du toit de l'église Saint Jean*